
séance
du conseil municipal

Séance du : 11 avril 2018
A 18 heures 30
24 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme PASSA, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL.

Etaient absents excusés : M. LACK (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme SARTOR (qui a donné procuration de vote à M. BARBIER), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme ECKER (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. PAULCSAK), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. FREYBURGER), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à Mme BOUZIANE), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. BEBING), Mme GLOGOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Finances.....	3
1.1 / Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018	3
1.2 / Approbation du Compte Administratif 2017.....	3
1.3 / Affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018.....	6
1.4 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données.....	6
1.5 / Niveau de vote du Budget Primitif 2018.....	10
1.6 / Vote du Budget Primitif 2018.....	11
1.7 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des trois taxes pour l'année 2018.....	12
1.8 / Versement d'une subvention au CCAS.....	12
1.9 / Provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux.....	12



Le quorum étant atteint, le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la réunion du 26 mars dernier, celui-ci est adopté avec 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire informe l'Assemblée de la réception du courrier officiel de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale autorisant le début des travaux de construction de la nouvelle caserne et des logements ; les travaux devraient commencer très prochainement.

Par ailleurs, le Maire informe l'Assemblée que le Préfet de la Moselle s'est rendu à Maizières-lès-Metz le 7 avril dernier et plus précisément sur le Pont Demange afin d'évoquer le projet de passerelle. Cette visite, en présence des représentants de la SNCF, a pu démontrer le soutien du Préfet sur ce projet ; la Municipalité a ainsi obtenu la certitude que celui-ci aboutira dans un délai raisonnable.

En dernier point d'information, le Maire indique que ce matin même s'est tenu le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle avec les élus membres émanant des différents secteurs du Département. C'est la première fois que le Conseil d'Administration se décentralise et le Président s'est félicité que cela se fasse dans une Ville "Centrale", le Maire s'est donc réjoui de la tenue de cette réunion.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et laisse la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Aucune question n'étant posée, il invite Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale Déléguée, à donner lecture des trois premiers points financiers.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune observation à formuler :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de la Ville pour l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017.

1.2 / Approbation du Compte Administratif 2017 -

Le Conseil Municipal, après délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-14 relatif à la désignation du président autre que le Maire pour le vote du compte administratif,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du 3 mars 2017 portant adoption du budget primitif 2017,

VU la délibération du 6 juillet 2017 portant décision modificative n° 1,

VU la délibération du 1er décembre 2017 portant décision modificative n° 2,

VU le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le Conseil municipal,

CONSIDERANT la concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par la receveuse municipale et l'ordonnateur dans le respect des crédits accordés par le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2017, sous la présidence de M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, désigné par le Conseil Municipal, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

BALANCE GENERALE DU BUDGET – DEPENSES

Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	11 479 691,39 €	1 655 371,14 €	13 135 062,53 €
011	Charges à caractère général	2 997 997,05 €	0,00 €	2 997 997,05 €
012	Charges de personnel	6 958 639,81 €	0,00 €	6 958 639,81 €
014	Atténuation de produits	510 870,00 €	0,00 €	510 870,00 €
65	Autres charges gestion courante	849 881,46 €	0,00 €	849 881,46 €
66	Charges financières	128 384,85 €	0,00 €	128 384,85 €
67	Charges exceptionnelles	33 918,22 €	€	33 918,22 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 655 371,14 €	1 655 371,14 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses d'investissement	3 699 306,59 €	216 419,04 €	3 915 725,63 €
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	897 095,52 €	0,00 €	897 095,52 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	153 826,56 €	0,00 €	153 826,56 €
21	Immobilisations corporelles	1 947 060,69 €	0,00 €	1 947 060,69 €
23	Immobilisations en cours	701 323,82 €	0,00 €	701 323,82 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	103 131,61 €	103 131,61 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	113 287,43 €	113 287,43 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	13 135 062,53 €	0,00 €	13 135 062,53 €
INVESTISSEMENT	3 915 725,63 €	0,00 €	3 915 725,63 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET – RECETTES

Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	12 359 445,39 €	103 131,61 €	12 462 577,00 €
013	Atténuation de charges	41 831,14 €	0,00 €	41 831,14 €
70	Produits des services	748 347,85 €	0,00 €	748 347,85 €
73	Impôts et taxes	9 770 286,83 €	0,00 €	9 770 286,83 €
74	Dotations et participations	1 589 495,31 €	0,00 €	1 589 495,31 €
75	Autres produits gestion courante	96 855,13 €	0,00 €	96 855,13 €
77	Produits exceptionnels	104 503,63 €	0,00 €	104 503,63 €
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	8 125,50 €	0,00 €	8 125,50 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	103 131,61 €	103 131,61 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement	3 496 267,21 €	1 768 658,57 €	5 264 925,78 €
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	618 124,32 €	0,00 €	618 124,32 €
13	Subventions d'investissement	378 142,89 €	0,00 €	378 142,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	2 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 655 371,14 €	1 655 371,14 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	113 287,43 €	113 287,43 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	12 462 577,00 €	R002 1 222 230,64 €		13 684 807,64 €
INVESTISSEMENT	5 264 925,78 €	R001 108 054,90 €	R1068	5 372 980,68 €

RESULTAT NET GLOBAL	
FONCTIONNEMENT 2017	
Recettes	12 462 577 €
Dépenses	13 135 062.53 €
Excédent de clôture N-1	1 222 230.64 €
Total	549 745.11 €
INVESTISSEMENT 2017	
Recettes	3 636 054.16 €
Dépenses	3 534 728.52 €
Excédent de clôture N-1	108 054.90 €
Total	209 380.54 €
RESTE A REALISER 2017	
Recettes	1 628 871.62 €
Dépenses	380 997.11 €
Excédent	1 247 874.51 €
RESULTAT NET GLOBAL 2017	2 007 000.16 €

APPROUVE le compte administratif et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 25 voix pour et 7 voix contre.

1.3 / Affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018 -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du 11 avril 2018 adoptant le compte administratif 2017,

APPROUVE la reprise définitive des résultats 2017 comme suit :

1/ Résultat de fonctionnement 2017

Dépenses (A)	13 135 062,53 €
Recettes (B)	12 462 577,00 €
Déficit de fonctionnement (B-A)	-672 485,53 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 222 230,64 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C)	549 745,11 €

2/ Résultat d'investissement 2017

Dépenses (A)	3 534 728,52 €
Recettes (B)	3 636 054,16 €
Excédent d'investissement (B-A)	101 325,64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	108 054,90 €
Résultat d'investissement cumulé (D)	209 380,54 €

3/ Restes à réaliser au 31 décembre 2017 (RAR)

Dépenses	380 997,11 €
Recettes	1 628 871,62 €
Solde excédentaire des RAR(E)	1 247 874,51 €

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 549 745,11 € au compte R002 en section de fonctionnement du Budget 2018,

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 209 380,54 € au compte R001 en section d'investissement du Budget 2018,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

1.4 / Gestion des investissements en A.P. / C.P. - Recadrage et adaptation des données -

La gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiement est lue par M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU sa délibération en date du 25 février 2005 relative à l'adoption, à compter de l'exercice budgétaire 2005, du principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement, ainsi que le règlement en définissant les modalités d'application,

CONFORMEMENT aux termes de ce règlement et préalablement au vote du Budget Primitif 2018,

VALIDE comme suit les modifications, créations et clôtures des autorisations de programme,

Modification des programmes suivants :

- Travaux divers d'aménagement de la voirie :
AP prévue : 5 746 650,85 €,
modification : - 1 419 044,30 €,
CP 2018 : 242 000 €
CP 2019 : 302 000 €
CP 2020 : 240 000 €
CP 2021 : 240 000 €
CP 2022 : 240 000 €

- Réhabilitation de la Maison des Soeurs :
AP prévue : 1 398 674,06 €,
modification : 19 533,50 €,
CP 2018 : 1 053 637,74 €

- Création d'une Maison d'Assistants Maternels :
AP prévue : 453 611,60 €,
modification : - 4 381,75 €
CP 2018 : 417 395,61 €

- Mise en place d'une vidéoprotection :
AP prévue : 336 174,68 €,
modification : - 161 000 €,
CP 2018 : 150 000 €

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
 AP prévue : 753 000 €,
 modification : - 584 193,80 €,
 CP 2018 : 30 000 €
 CP 2019 : 30 000 €
 CP 2020 : 30 000 €
 CP 2021 : 30 000 €

- Création d'une passerelle au Pont Demange :
 AP prévue : 1 415 000,00 €,
 modification : 20 000 €,
 CP 2018 : 150 000 €
 CP 2019 : 300 000 €
 CP 2020 : 942 203,87 €

- Extension de l'école maternelle Val Maidera :
 AP prévue : 1 352 000,00 €,
 modification : - 262 000 €,
 CP 2020 : 40 000 €
 CP 2021 : 350 000 €
 CP 2022 : 700 000 €

- Construction d'un Groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera :

 AP prévue : 4 000 000,00 €,
 modification : 780 000 €,
 CP 2019 : 30 000 €
 CP 2020 : 750 000 €
 CP 2021 : 2 000 000 €
 CP 2022 : 2 000 000 €

- Création d'un périscolaire Pasteur :
 AP prévue : 1 277 000,00 €,
 modification : - 419 888,66 €,
 CP 2018 : 50 000 €
 CP 2019 : 450 000 €

- Extension de l'école maternelle aux Ecartis et du périscolaire :
 AP prévue : 1 700 000,00 €,
 modification : 0 €,
 CP 2021 : 50 000 €
 CP 2022 : 1 650 000 €

Création des programmes suivants :

- Réhabilitation du complexe Camille Mathieu :
1 000 000,00 €,
CP 2018 : 100 000 €
CP 2019 : 450 000 €
CP 2020 : 450 000 €
- Réaménagement du quartier Kennedy :
2 030 000,00 €,
CP 2018 : 30 000 €
CP 2019 : 1 000 000 €
CP 2020 : 1 000 000 €

Clôture des programmes suivants :

- Aménagement et enfouissement des réseaux :
prévu : 1 731 426,83 €
réalisé : 1 727 366,83 €
modification : - 4 060 €
- Construction d'un gymnase aux Ecartis :
prévu : 3 881 395,75 €
réalisé : 3 835 551,48 €
modification : - 45 844,27 €
- Aménagement de la Grand'Rue
prévu : 1 701 603,00 €
réalisé : 67 415,05 €
modification : - 1 634 187,95 €
- Réaménagement des Rues et de la Place du 4 Septembre
prévu : 2 438 349,20 €
réalisé : 1 013 983,17 €
modification : - 1 424 366,03 €
- Construction de nouveaux ateliers municipaux
prévu : 2 289 000 €
réalisé : 385 000 €
modification : - 1 904 000 €
- Travaux d'accompagnement à la réfection des réseaux d'eaux pluviales rue de Verdun :
prévu : 295 000 €

réalisé : 0 €
 modification : - 295 000 €

- Réhabilitation de la Mairie annexe :
 prévu : 416 500 €
 réalisé : 0 €
 modification : - 416 500 €

DIT que les crédits de paiement seront inscrits au Budget Primitif 2018,

AUTORISE le report des crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT						Restes à financer (exercices 2019 et suivants)
	Mtt total des autorisations de programme au 01/12/2017	Actualisation des projets	Mtt total des autorisations de programme au 11/04/2018	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2017)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	
Programme d'aménagement de voirie et d'enfouissement de réseaux	1 731 426,83 €	-4 060,00 €	1 727 366,83 €	1 727 366,83 €						0,00 €
Construction d'un gymnase aux Ecartis	3 881 395,75 €	-45 844,27 €	3 835 551,48 €	3 835 551,48 €						0,00 €
Aménagement de la Grand'Rue	1 701 603,00 €	-1 634 187,95 €	67 415,05 €	67 415,05 €						0,00 €
Réaménagement de la place du 4 Septembre	2 438 349,20 €	-1 424 366,03 €	1 013 983,17 €	1 013 983,17 €						0,00 €
Travaux divers d'aménagement de la voirie	5 746 650,85 €	-1 419 044,30 €	4 327 606,55 €	3 063 606,55 €	242 000,00 €	302 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	1 022 000,00 €
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	1 398 674,06 €	19 533,50 €	1 418 207,56 €	364 569,82 €	1 053 637,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction de nouveaux ateliers municipaux	2 289 000,00 €	-1 904 000,00 €	385 000,00 €	385 000,00 €						0,00 €
Création d'une Maison d'assistants maternels	453 611,60 €	-4 381,75 €	449 229,85 €	31 834,24 €	417 395,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'accompagnement à la réfection des réseaux d'eaux pluviales rue de Verdun	295 000,00 €	-295 000,00 €	0,00 €	0,00 €						0,00 €
Réaménagement de la mairie annexe	416 500,00 €	-416 500,00 €	0,00 €	0,00 €						0,00 €
Mise en place d'une vidéoprotection	336 174,68 €	-161 000,00 €	175 174,68 €	25 174,68 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en conformité accessibilité	753 000,00 €	-584 193,80 €	168 806,20 €	48 806,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
Création d'une passerelle au Pont Damange	1 415 000,00 €	20 000,00 €	1 435 000,00 €	42 796,13 €	150 000,00 €	300 000,00 €	942 203,87 €	0,00 €	0,00 €	1 242 203,87 €
Extension de l'école maternelle Val Maïdera	1 352 000,00 €	-262 000,00 €	1 090 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	350 000,00 €	700 000,00 €	1 090 000,00 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maïdera	4 000 000,00 €	780 000,00 €	4 780 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	750 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	4 780 000,00 €
Création d'un périscolaire Pasteur	1 277 000,00 €	-419 888,66 €	857 111,34 €	357 111,34 €	50 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Extension de l'école maternelle aux Ecartis et du périscolaire	1 700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 650 000,00 €	1 700 000,00 €
Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €
Réaménagement du quartier Kennedy	0,00 €	2 030 000,00 €	2 030 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL	31 185 385,97 €	-4 724 933,26 €	26 460 452,71 €	10 963 215,49 €	2 223 033,35 €	2 562 000,00 €	3 452 203,87 €	2 670 000,00 €	4 580 000,00 €	13 274 203,87 €

1.5 / Niveau de vote du Budget Primitif 2018 -

Le niveau de vote du Budget Primitif 2018 est évoqué par M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE que le Budget Primitif de l'exercice 2018 sera voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre sans opération d'équipement, pour la section d'investissement.

1.6 / Vote du Budget Primitif 2018 -

Le Maire reprend la parole afin de soumettre au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2018 dont l'équilibre financier est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 877 013,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 336 775,27 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET – DEPENSES				
Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	11 240 728,00 €	1 636 285,11 €	12 877 013,11 €
011	Charges à caractère général	2 936 005,00 €		2 936 005,00 €
012	Charges de personnel	6 789 269,00 €		
014	Atténuation de produits	481 000,00 €		481 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	891 724,00 €		891 724,00 €
66	Charges financières	129 730,00 €		129 730,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
68	Provisions semi-budgétaires	8 000,00 €		8 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		166 285,11 €	166 285,11 €
042	Opérations d'ordre entre sections		1 470 000,00 €	1 470 000,00 €
	Dépenses d'investissement	5 061 789,97 €	274 985,00 €	5 336 774,97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	980 000,00 €		980 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	522 165,22 €		522 165,22 €
21	Immobilisations corporelles	1 563 634,56 €		1 563 634,56 €
23	Immobilisations en cours	1 995 990,19 €		1 995 990,19 €
040	Opérations d'ordre entre sections		30 000,00 €	30 000,00 €
41	Opérations patrimoniales		244 985,00 €	244 985,00 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	12 877 013,11 €		12 877 013,11 €
INVESTISSEMENT	5 336 774,97 €		5 336 774,97 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET – RECETTES				
Recettes de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	12 297 268,00 €	30 000,00 €	12 327 268,00 €
013	Atténuation de charges	25 000,00 €		25 000,00 €
70	Produits des services	666 664,00 €		666 664,00 €
73	Impôts et taxes	10 158 217,00 €		10 158 217,00 €
74	Dotations et participations	1 349 817,00 €		1 349 817,00 €
75	Autres produits de gestion courante	76 480,00 €		76 480,00 €
77	Produits exceptionnels	21 090,00 €		21 090,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections		30 000,00 €	30 000,00 €
	Recettes d'investissement	3 246 124,62 €	1 881 270,11 €	5 127 394,73 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	438 200,00 €		438 200,00 €
13	Subventions d'investissement	286 989,62 €		286 989,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €		1 400 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 120 935,00 €		1 120 935,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		166 285,11 €	166 285,11 €
040	Opérations d'ordre entre sections		1 470 000,00 €	1 470 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		244 985,00 €	244 985,00 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	12 327 268,00 €	549 745,11 €		12 877 013,11 €
INVESTISSEMENT	5 127 394,73 €	209 380,54 €		5 336 775,27 €

1.7 / Fiscalité directe locale – Fixation du taux des trois taxes pour l'année 2018 -

Le Maire fait ensuite voter les taux des trois taxes à appliquer pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2018
Taxe d'Habitation	15,85%
Taxe foncière bâtie	16,86%
Taxe foncière non bâtie	98,25%

1.8 / Versement d'une subvention au CCAS -

Sur invitation du Maire, Mme Monique DEBRAS, Adjointe au Maire, donne lecture du point relatif au versement d'une subvention au CCAS.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Budget Primitif 2018 voté ce jour,

VU la somme de 400 000 € inscrite en dépense de fonctionnement au compte 657362,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention de 400 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale au fur et à mesure des besoins de trésorerie.

1.9 / Provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux -

Les provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont soumises au vote de l'Assemblée par M. Philippe POLLO, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2-29° et R 2321-2,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 adoptant le principe de la constitution de provisions selon la méthode semi-budgétaire,

CONSIDERANT que les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, ceux-ci étant susceptibles de mettre une dépense à la charge de la Commune,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit déterminer de façon sincère le montant des provisions en fonction du risque estimé et inscrit au Budget Primitif ou à l'occasion d'une décision modificative,

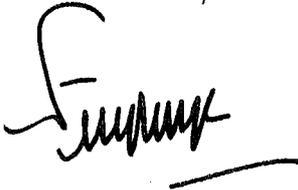
DECIDE de constituer de nouvelles provisions au titre des dossiers contentieux ou précontentieux suivants :

- du recours en annulation contre la délibération du 6 janvier 2017 portant débat d'orientations budgétaires pour un montant de 2 000 €,
- du recours pour excès de pouvoir contre la délibération du 7 avril 2017 relative à la suppression d'un poste d'ingénieur principal pour un montant de 3 000 €,
- du précontentieux susceptible d'opposer la ville au groupement de maîtrise d'oeuvre ayant réalisé le "TRAM" et aux titulaires des marchés publics, à l'origine des désordres relevés sur le bâtiment de nature à actionner la garantie décennale pour un montant de 3 000 €,

DIT que les crédits correspondants seront imputés sur les crédits ouverts au budget 2018 chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions" - article 6875 "dotations aux provisions pour risques et charges" pour 8 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
Conseiller départemental de la Moselle,*



Julien FREYBURGER